

fussent un signe entre moi et eux, et qu'ils sussent que c'est moi qui suis le Seigneur qui les sanctifie. Mais après cela les enfants d'Israël m'ont irrité dans le désert; ils n'ont point suivi mes préceptes, ils ont rejeté mes ordonnances dans l'observation desquelles l'homme trouvera la vie, et ils ont entièrement profané mes sabbats. Je résolus donc de répandre ma fureur sur eux dans le désert et de les exterminer. Mais j'ai agi pour mon nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré devant les peuples, du milieu desquels et aux yeux desquels je les avais fait sortir. » *Ezech.* xx, 10 et sqq. Ceci s'adresse à ceux qui ont été conduits hors de l'Égypte dans le désert, afin qu'étant délivrés des vices des Égyptiens, il leur fût plus facile d'accomplir dans le désert les préceptes divins, d'exécuter ses ordonnances, et d'observer le sabbat, qui leur avait été donné pour être un signe d'alliance entre celui qui donnait et eux qui recevaient, comme l'atteste l'Écriture : « Le Seigneur parla à Moïse en ces termes : Parlez aux enfants d'Israël et dites-leur : Ayez grand soin d'observer mon sabbat, parce que c'est le signe que j'ai établi entre moi et vous, et qui doit passer après vous à vos enfants, afin que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur qui vous sanctifie. Observez mon sabbat, parce qu'il doit être saint pour vous. Celui qui l'aura violé sera puni de mort. Si quelqu'un travaille

per et sabbata mea dedi eis, ut esset signum inter me et eos, et scirent, quia ego Dominus sanctificans eos. Et irritaverunt me domus Israel in deserto; in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea projecerunt, quæ faciunt homo et vivit (*Fulg.* faciens homo vivit) in eis, et sabbata mea violaverunt vehementer. Dixi ergo ut effunderem furorem meum super eos in deserto, et consumerem eos, et feci propter nomen meum ne violaretur coram gentibus, de quibus eieci eos in conspectu earum. » *Ezech.* xx, 10 et sqq. Hæc ad eos dicuntur qui educti sunt de Ægypto in desertum, ut Ægyptiorum vitii liberati facilius in solitudine præcepta Dei complerent, et judicia ejus facerent, et sabbata custodirent; quæ in signum data sunt inter eum qui dedit et eos quibus data sunt. Scriptura dicens: « Et locutus est Dominus ad Moysen, dicens: Et tu præcipe filiis Israel, dicens: Videte, et Sabbata mea custodite, quod est signum inter me et vos in generationibus vestris, ut sciatis quod ego sum Dominus qui sanctifico vos, et custodite sabbatum, quoniam sanctum est vobis. Qui violaverit illud, morte morietur. Omnis qui fecerit in eo opus, interficietur

ce jour-là, il péra du milieu de son peuple. » *Exod.* xxxi, 12, 14. Le sabbat et la circoncision ont été donnés en signe du vrai sabbat et de la vraie circoncision, afin que nous sachions que nous nous reposerons des œuvres du siècle dans le parfait et éternel sabbat, et que c'est la circoncision du cœur qui est la véritable. De là vient que, travaillant six jours, nous nous reposons le septième, ne faisant rien de la nuit et du jour, que reconnaître que tout en notre vie est dû au Seigneur, et qu'au retour de la semaine, nous nous consacrons tout entiers à son nom, afin que par la mortification de ce jour nous nous souvenions de celui qui nous sanctifie. Ces préceptes, ces ordonnances et cette prescription du sabbat, le Seigneur les donna dans le désert aux Israélites, afin que par leur observation ils vécussent en deux, et non comme moyen de transition à des choses meilleures, comme la promesse en est faite dans l'Évangile. Ces lois, ils les violèrent, non une seule fois ou peu, mais entièrement, ce qui implique l'intention formelle de les violer. Dieu donc dit en lui-même et décida qu'il répandrait sur eux son indignation dans le désert, et qu'il les exterminerait, quand il dit à Moïse : « Laissez-moi faire, et plein de colère contre eux je les détruirai. » *Exod.* xxxii, 40. Mais il ne le fit point, par clémence envers les Égyptiens et les autres nations, de peur qu'ils ne fussent scandalisés après

anima illa de medio populi sui » *Exod.* xxxi, 12, 14). Ergo Sabbatum et circumcisio in signum data sunt veri sabbati et vere circumcisio, in signum ut sciamus nobis in perfecto et æterno Sabbato requiescendum a sæculi operibus, et non præputium, sed cor circumcidamus. Unde in sex diebus operantes, die septimo requiescimus, ut nihil aliud die ac nocte faciamus, nisi omne quod vivimus, debere Domino noverimus, et redeunte hebdomade, totos nos ejus nomini consecrerimus, ut per sanctificationem diei recordemur Domini qui sanctificat nos, Hæc præcepta et justificationes, et observantiam Sabbati dedit Dominus in deserto, ut facientes illa viverent in eis; non de illis ad majora transirent, sicut in Evangelio promissum est. Quæ illi violaverunt, non semel nec parum, sed vehementer, debere violationis *ἐπιπείρα* monstraretur. Dixit ergo et in sum mente decrevit, ut effunderet furorem suum super eos in deserto, et consumeret eos, quando locutus est ad Moysen : « Dimitte me, et iratus furore contra eos, delebo illos » *Exod.* xxxii, 40. Sed noluit facere, parcens Ægyptiis et cæteris gentibus, ne scandalizarentur et ipsi quorum misertus est, ex-

qu'il avait eu déjà compassion d'eux, dans l'attente de leur repentir et de leur conversion. Il est à remarquer que lorsqu'il parlait en Égypte même aux Israélites après leur offense, il disait : « J'ai agi pour la gloire de mon nom, afin qu'il ne fût point violé aux yeux des nations parmi lesquelles ils étaient ; » et ils étaient, en effet, encore au milieu d'elles, ils n'en étaient pas sortis ; mais après la sortie d'Égypte, il s'exprime autrement : « Du milieu desquelles et aux yeux desquelles je les avais fait sortir. »

« J'ai donc élevé ma main sur eux dans le désert, jurant que je ne les ferais point entrer dans la terre que je leur avais donnée, où coulent des ruisseaux de lait et de miel, et qui est la première de toutes les terres, parce qu'ils avaient rejeté mes ordonnances, qu'ils n'avaient point suivies mes préceptes, qu'ils avaient violé mes sabbats et que leurs cœurs couraient encore après leurs idoles. Mon œil néanmoins les a regardés avec compassion, je me suis retenu pour ne point leur ôter la vie, et je ne les ai point exterminés tous dans le désert. » *Ezech.* xx, 15, et sqq. Les Septante : J'ai levé ma main sur eux dans le désert, jurant que je ne les introduirais point dans la terre que je leur avais donnée : terre où coulent le lait et le miel, et qui est semblable au rayon de miel plus que toute autre terre, parce qu'ils ont repoussé mes ordonnances, qu'ils n'ont point suivi mes pré-

ceptes, qu'ils ont violé mes sabbats, et qu'ils ont marché à la suite des pensées de leurs cœurs. Mon œil néanmoins les a regardés avec compassion, je me suis retenu pour ne leur point ôter la vie, et je ne les ai point exterminés jusqu'au dernier dans le désert. » J'avais certes résolu de répandre sur eux toute ma fureur, de les détruire, de les exterminer; mais j'ai agi pour la gloire de mon nom, de peur qu'il ne fût profané parmi les nations, à savoir les Amalécites et les autres, *Exod.* xvii, *Num.* xiv, qui combattirent contre eux dans le désert, et je décidai de ne les point conduire dans la terre que je leur avais promise, où coulent le lait et le miel, et qui est la première ou la fleur entre toutes les terres. La cause de cette sentence et de ce châtement, c'est qu'ils ont rejeté mes ordonnances, qu'ils n'ont pas suivi mes préceptes, qu'ils ont violé mes sabbats. Et la cause de cette cause elle-même, c'est qu'ils ont ait ainsi, parce que leurs cœurs suivaient les idoles de l'Égypte. Mais mon œil les a regardés avec compassion, et je me suis retenu pour ne pas les mettre à mort et les exterminer jusqu'au dernier. On se demande ici en quoi il les épargna, puisque leurs cadavres jonchèrent le désert et qu'à l'exception de Josué et de Caleb le fils de Jéphonas, aucun d'eux n'entra dans la terre promise. C'est que nous devons comprendre qu'ils vivent, n'ayant pas été réservés aux

spectans penitentiam conversorum. Notandumque quod quando constitutus in Ægypto loquebatur post offensam : « Feci, » ait, « propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus in quarum medio erant ; » tunc enim adhuc in medio erant, quia necdum exierant; nunc autem postquam egressi sunt, dicitur : « De quibus eieci eos in conspectu earum. »

« Ego igitur levavi manum meam super eos in deserto, ne educerem eos in terram quam dedi eis, fluentem lacte et melle : præcipuum terrarum omnium, quia judicia mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt, et sabbata mea violaverunt. Post idola enim cor eorum gradiabatur, et pepercit oculus meus super eos, ut non interficerem eos, nec consumpsi eos in deserto. » *Ezech.* xx, 15 et sqq. LXX : « Et ego levavi manum meam super eos in deserto, ut omnino non introducerem eos in terram quam dedi eis : terram fluentem lacte et melle, favus est ultra omnem terram, eo quod justificationes meas repererunt, et in præceptis meis non ambulaverunt, et sabbata mea violaverunt, et post cogitationes cordium suorum ambulaverunt. Et

pepercit oculus meus super eos, ne delearem eos, et non interfeci eos, in consumptionem in deserto. » Deceveram quidem ut totum furorem meum effunderem super eos, et delearem illos atque consumerem; sed feci propter nomen meum ne violaretur in gentibus, Amalæcitis videlicet et reliquis; *Exod.* xvii; *Num.* xiv, quæ contra eos in solitudine dimicant, ut nequiquam inducerem eos in terram, quam eis pollicitus sum, fluentem lacte et melle, quæ præcipua terrarum omnium est, sive « favus. » Causa autem ponitur est istiusque sententia, quia judicia mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt, et sabbata mea violaverunt. Ipsiusque causæ hæc causa est, ut ista non facerent, quia cor eorum Ægypti idola sequebatur. Pepercit autem, ait, oculus meus ne interficerem eos atque delearem, nec omnino consumerem. In quo quæritur, quomodo eis pepercit, quorum cadavera in solitudine corruerunt, et excepto Jesu Nave, et Caleb filio Jéphonæ, terram reprobmissionis nullus ingressus est. Ex quo intelligimus vivere eos, nec æternis suppliciiis reservatos, nec deletos esse de libro viventium, nec consumptos ante faciem Domi-

supplices éternels, qu'ils n'ont pas été effacés du livre des vivants ni exterminés devant la face du Seigneur. Et en effet, si de ce qu'ils ne furent pas admis dans la terre promise on concluait que leurs âmes périrent, il faudrait conclure que celle de Moïse périt également, puisqu'il vit la terre promise sans y entrer. Et pourtant Dieu dit de ce même Moïse, dans le livre de Josué : « Moïse mon serviteur est mort ; » *Jos. i. 2* ; et dans Malachie : « Souvenez-vous de la loi de Moïse mon serviteur ; » *Malach. iv. 4* ; et dans Jérémie, comme parlant d'un ami le plus intime : « Si Moïse et Samuël se tenaient en ma présence. » *Jerem. xv. 1*. Au reste, il faut croire que fut exaucée cette prière de Moïse intercédant pour Israël : « Je vous conjure de leur pardonner leurs fautes, ou si vous ne le faites pas, effacez-moi de votre livre que vous avez écrit. » *Ezod. xxxii. 31, 32*. Pour bien nous persuader que la sentence de Dieu contre ses enfants et ses serviteurs est portée, non pour leur perte, mais pour leur redressement, écoutons ces témoignages des Ecritures : « Mon fils, ne rejetez point la discipline du Seigneur, et ne vous abattez point lorsqu'il vous châtie. » *Prov. III. 11*. « Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants. » *Hebr. xii. 6*. Et ailleurs : « Lorsqu'il les faisait mourir, ils le cherchaient. » *Psal. LXXVII. 34*.

ni. Si enim ex eo quod non sunt introducti in terram repositionis, perissee credendi sunt ; ergo et Moyses perit, qui vidit tantum terram repositionis, et non est ingressus in eam. De quo in libro Jesu Dominus loquitur : « Moyses famulus meus mortuus est. » *Josue. i. 2* ; et in Malachia : « Memento legis Moysi servi mei. » *Malach. iv. 4* ; et in Jeremia, quasi de amico et familiarissimo suo loquitur Deus : « Si steterit Moyses et Samuel in conspectu meo. » *Jerem. xv. 1*. Alioquin et Moysi preces exauditas esse credendum est, quando pro populo interpellans, ait : « Si dimittis eis peccatum, dimitte ; sin autem non vis, me dele de libro tuo quem scripsisti. » *Ezod. xxxii. 31, 32*. Ut autem sciamus sententiam Dei in filios et famulos, non ad perditionem, sed emendationem fieri, audiamus testimonia Scripturarum : « Fili, ne contristeris ad disciplinam Domini, neque deficias quando ab eo argueris. » *Prov. III. 11*. Quem enim diligit Dominus, corripit ; flagellat autem omnem filium quem recipit. » *Hebr. xii. 6*. Et in alio loco : « Cum interfecerit eos, tunc querant eum. » *Psal. LXXVII. 34*. Et in Deuteronomii Cantico : « Ego interficiam, et ego

Et dans le Cantique du Deutéronome : « C'est moi qui donnerai la mort, et c'est moi qui rendrai la vie. » *Deut. xxxii. 39*. Nous pouvons aussi dire, selon la lettre, qu'il ne les détruisit point, qu'il ne les extermina pas jusqu'au dernier, la souche et les rejetons, mais qu'après avoir frappé de mort les pères, il épargna les enfants qu'il fit entrer dans la terre promise.

« J'ai dit ensuite à leurs enfants dans le désert : Ne marchez point dans la voie des préceptes de vos pères, ne gardez point leurs coutumes et ne vous souillez point par le culte de leurs idoles ; car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu. Marchez dans la voie de mes préceptes ; révérez mes ordonnances et gardez-les ; sanctifiez mes sabbats, afin qu'ils soient comme un signe entre vous et moi, et que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu. » *Ezech. xx. 18, et sqq.* Après l'extermination des pères qui tombèrent dans le désert, Dieu donne ses préceptes à leurs enfants, dans le salut desquels il a eu compassion des pères. Son œil a eu compassion d'eux, il ne les a pas entièrement détruits, il les a épargnés dans leurs enfants ; et à ceux-ci, ils donnaient les mêmes témoignages qu'il avait donnés à leurs pères, afin qu'après avoir marché dans la voie de ses préceptes, gardez ses ordonnances et observé la sanctification du sabbat, qui a été donné comme un signe d'alliance, ils sachent que c'est lui-

vificabo » *Deut. xxxii. 39*. Possumus et hoc juxta litteram dicere quod non deleverit eos, neque consumpsit eum stirps sua atque progente, sed interfectis patribus, pepererit filios, quod in terram repositionis induxit.

« Dixi autem ad filios eorum in solitudine : In præceptis sive legitimis patrum vestrorum nolite incidere, nec judicia eorum custodiatis, nec idolis sive cogitationibus eorum pollicamini. Ego Dominus Deus vester. In præceptis meis ambulato, et judicia mea custodite, et facite ea, et sabbata mea sanctificate, ut sit signum inter me et vos, et sciatur sive ut sciat quia ego sum Dominus Deus vester. » *Ezech. xx. 18 et sqq.* Post interfectionem patrum qui in eremo corruerunt, præcepta dat filiis, in quorum salute miseris est patrum. Et pepererit, inquit, oculus Domini super eos, ne omnino interficeret eos atque deleteret, sed patres in filiis reservaret ; eademque læsatur, quæ et patribus est locutus, ut postquam in præceptis illius ambulaverint, et judicia illius custodierint, et sanctificationem sabbati quod signum datum est, reservarint, tunc sciant quia ipse sit Dominus Deus eorum. Præcepta autem,

même qui est le Seigneur leur Dieu. Quant aux préceptes, coutumes et jugements des pères, ils signifient l'erreur invétérée, de peur que les enfants imitent les péchés de ceux dont ils voient le châtement.

« Mais leurs enfants m'ont aigri contre eux ; ils n'ont point marché dans la voie de mes préceptes, ils n'ont ni révééré ni gardé mes ordonnances dans l'observation desquelles l'homme trouvera la vie, et ils ont violé mes jours de sabbat. Je les ai menacés de répandre ma fureur sur eux dans le désert, et de satisfaire ma colère en les punissant. Mais j'ai détourné ma main et j'ai agi ainsi pour la gloire de mon nom afin qu'ils ne fût pas déshonoré devant les nations du milieu desquelles et aux yeux desquelles je les avais fait sortir. » *Ezech. xx. 21, 22*. Les enfants à leur tour imitèrent les crimes de leurs ancêtres, et firent tout ce qu'ils avaient fait. Ils méritèrent donc la même sentence ; mais la même grandeur de ma miséricorde qui avait épargné leurs pères, les a épargnés aussi, et pour les mêmes causes qui m'avaient antérieurement déterminé à l'indulgence, afin que, seul et même Créateur des uns et des autres, une patience égale tempérât en moi la colère dans les deux cas. Ce qui est clair, nous, l'effleurons pour passer aux points obscurs.

« J'ai encore élevé ma main sur eux dans le désert, pour les disperser parmi les nations et

les envoyer bien loin en divers climats, parce qu'ils n'avaient pas observé mes ordonnances, qu'ils avaient rejetés mes préceptes, qu'ils avaient violé mes jours de sabbat, et que leurs yeux s'étaient attachés aux idoles de leurs pères. C'est pourquoi je leur ai donné des préceptes inutiles et des ordonnances où ils ne trouveront point la vie, et je les ai souillés dans leurs présents, lorsqu'ils offraient pour leurs péchés ce qui sort le premier du sein de la mère ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur. » *Ezech. xx. 23 et sqq.* En quel lieu le Seigneur leva sa main contre les enfants de ceux qui étaient tombés dans le désert, pour les disperser parmi les nations, l'Écriture ne le dit pas dans l'Ancien Testament ; mais d'après ce qu'elle rapporte ici, il faut croire que la chose eut lieu. Or bien cela signifie qu'après qu'ils furent entrés dans la terre promise, ils furent à cause de leurs nombreux péchés, livrés à diverses époques à des peuples et à des rois différents, et en ces circonstances les préceptes du Seigneur, qui sont bons dans leur essence, et ses ordonnances, dans lesquelles ceux qui sont fidèles peuvent vivre, devinrent inutiles pour eux, qui ne pouvaient pas garder les préceptes de la loi pendant la captivité et faire ce que la parole divine avait ordonné. Il n'est pas dit : Je leur ai donné des préceptes mauvais ; il est dit : Des préceptes non bons. De ce qu'une chose

et legitima patrum, et judicia errorem inolitum significat ; ne peccata imitentur, quorum tormenta perspiciant.

« Et exacerbaverunt me filii, in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea non custodierunt, ut facerent ea, quæ cum fecerit homo vivet in eis, et sabbata mea violaverunt. Et comminatus sum ut effunderem furem meum super eos, et implerem iram meam in eis in deserto. Averti autem manum meam, et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus de quibus eeci eos in oculis earum. » *Ezech. xx. 18 et sqq.* Sed et filii, inquit, parentum sceleris sunt secuti, feceruntque omnia quæ illi fecerant ; unde et similem meruerunt sententiam ; sed eadem quæ et patres eorum misericordie mee magnitudine reservati sunt, et ob eandem causam, quibus et patrum miseris sum, ut unus atque idem Creator amborum, similis iram meam patientia mitigarem. Manifesta percurrimus, et ad obscuriora transivimus.

« Iterum levavi manum meam in eos in solitudine, ut dispergerem illos in nationibus *Vulg.* nationes et ventilarem in terras, eo quod judicia mea non fe-

cessent, et præcepta mea reprobaissent, et sabbata mea violassent, et post idola sive cogitationes patrum suorum fuissent oculi eorum. Ergo et ego dedi eis præcepta non bona, et judicia in quibus non vivent, et polli eos in numeribus suis cum offerrent sive transducerent omne quod aperit vulvum propter delicta sua (*pro quo LXX transtulerunt, ut deleteret eos et quod illi pratermiserunt*) et scierint quia ego Dominus. » *Ezech. xx. 23, et sqq.* Ubi in Veteri Testamento contra filios eorum, qui in solitudine corruerunt, Dominus levaverit manum suam, volens eos dispergere in nationes, Scriptura non dicit ; sed ex eo quod hic refert, factum esse credendum est. Sive hoc significat, quod postquam terram repositionis intraverint, variis temporibus ob multa peccata diversis traditi sunt gentibus regibusque, et eo tempore quæ natura sua bona erant præcepta Domini, et judicia in quibus possent credere vivere, facta sint eis non bona, dam nequamque valent in captivitate legis præcepta servare et facere quæ divinus sermo mandavit. Neque dixit : Dedi eis præcepta mala, sed « non bona. » Non enim statim sequitur, ut quod bonum non est, sit

n'est pas bonne, on ne peut conclure de suite qu'elle est mauvaise. Ainsi l'Apôtre enseigne qu'il est bon pour l'homme de ne toucher aucune femme, et à cause de l'incontinence, de garder le vase de son corps dans la sanctification et la chasteté; mais s'il se marie, il ne fait ni bien ni mal. Dieu donc donna aux Hébreux dispersés parmi les nations des préceptes qui n'étaient pas bons, c'est-à-dire, les abandonna à leurs pensées et à leurs désirs, et ils firent ce qu'il ne convenait pas de faire. Il les souilla dans leurs offrandes, comme le prêtre sépare un lépreux du reste du peuple pour montrer qu'il est souillé, puisqu'ils offraient aux idoles ce qu'ils auraient dû offrir à Dieu, et qu'ils faisaient passer à travers le feu de Baal ce qui sort le premier du sein de la mère; il les traita ainsi, afin qu'après avoir été abandonnés par lui et livrés au culte des idoles, ils comprissent que c'est lui qui est le Seigneur, lui qu'ils avaient irrité par leurs fautes.

Symmaque a plus clairement rendu ce passage, en mettant le futur au lieu du passé: « C'est pourquoi, à mon tour, je leur donnerai des préceptes sans avantage pour eux, et des ordonnances où ils ne trouveront point la vie, et je les souillerais à cause de leurs présents, parce qu'ils consacrent et font passer par le feu tout ce qui sort le premier du sein de la mère; et je les détruirai, et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur. » Le sens est celui-ci: Parce que j'ai vu que les enfants rivalisaient de

crimes avec leurs pères, qu'ils commettaient contre Dieu les mêmes offenses qu'eux, j'ai résolu de les séparer parmi les nations, de les disperser dans tout l'univers, et de leur donner des préceptes sans avantages pour eux et des ordonnances où ils ne trouveraient pas la vie, en sorte que je les souillerais dans leurs présents, parce qu'ils consacraient aux idoles les prémices de l'enfantement, que je les détruirais pour toujours et qu'ils sauraient que c'est moi qui suis le Seigneur. Dieu montre par là que ce n'est pas à ceux qui étaient tenus dans le désert qu'il donna ces préceptes qui n'étaient pas bons, mais que c'est à ceux qu'il a dispersés parmi les nations et qu'il a fait étrangers dans tout l'univers, qu'il a donné de penser contrairement à ce qu'il leur avait donné, c'est-à-dire de rendre désavantageux par leur faute les préceptes du Seigneur qui sont bons, en offrant aux idoles des choses dont Dieu s'était réservé l'offrande. On peut dire aussi qu'avant l'offense ils n'avaient reçu que le Décalogue, tandis qu'après leur idolâtrie et leur impiété ils reçurent les différentes cérémonies de la Loi, afin qu'ils offrissent de préférence à Dieu les victimes qu'ils offraient aux démons, et que, comparé au sacrilège, ce qui n'était pas bon en soi devint moins pernicieux, nullement mauvais, parce que c'était offert à Dieu, mais non pas bons toutefois, parce qu'ils avaient offensé l'auteur du bien.

« C'est pourquoi, fils de l'homme, parlez aux

malum; sicut et Apostolus docet, bonum esse homini uxorem vel mulierem non tangere; sed propter incontinentiam unumquemque possidere vas suum in sanctificatione et castitate. *I Corinth. vi.* Quod si non fecerit, nec bonum nec malum est. Dedit ergo eis Deus dispersis in gentibus præcepta non bona, hoc est, dimisit eos cogitationibus et desiderijs suis, ut facerent quae non conveniunt. Et pollutus est in muneribus suis, sicut sacerdos leprosus de populo separans et eos pollutos esse demonstrans: dum idolis offerunt quae Deo offerre debent, et transducunt omne quod aperuit vulvam per ignem Baal, id est, primogenita; ut postquam deserti fuerint a Deo et idolorum cultui traditi, tunc intelligant quod ipse sit Dominus, quem suo vitio ad iracundiam concitaverunt.

Hunc locum manifestius interpretatus est Symmachus, pro præterito ponens futurum: « Igitur et ego dabo eis præcepta non bona, et judicia propter quae non vivent, et pollutum eos propter numerum suum, quia consecraverunt, et transducunt omne quod aperit

vulvam, et delectam eos, et scient quia ego Dominus. » Et est sensus: Quia vidi filios patrum sceleribus adæquari, et eadem facere propter quae illi offenderant Deum, volui illos dividere in nationes et in toto orbe dispergere, et dare illis præcepta non bona et judicia in quibus non viverent, ut polluerem illos in muneribus suis, quia omnia primogenita idolis consecrabant, et delectem eos in perpetuum, et scient quod ego essem Dominus. Per quae ostendit non se dedisse eis præcepta non bona qui in eremo morabantur, sed his quos dispergere voluit in nationes et facere in toto orbe peregrinos, dare cogitasse quae non dedit, ut ibi Dei præcepta bona vitio suo non bona facerent, dum idolis exhibent quae Deus sibi præceperat exhibenda. Potest et hoc dici, quod ante offensam decalogum tantum acceperunt: post idolatriam vero et blasphemiam multiplices legis caeremonias, ut Deo potius offerrent victimas, quas demonibus offerebant, et comparatione sacrilegij, levius fieret quod non erat per se bonum, et nequaquam malum, quia Deo offerre-

enfants d'Israël et dites-leur: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Après que vos pères m'ont déshonoré en me méprisant, moi qui les avais fait entrer dans la terre que j'avais juré de leur donner, ils m'ont encore blasphémé en ceci: Ils ont vu d'un œil impie toutes les collines élevées et tous les arbres chargés de branches et de feuilles, et ils y ont immolé leurs victimes, ils y ont attiré ma colère par leurs offrandes, ils y ont brûlé les odeurs les plus agréables et ils y ont fait leurs oblations de liqueurs. Je leur ai dit alors: Quel est ce haut lieu où vous allez? Et ce nom de haut lieu est demeuré à ces endroits sacrilèges jusqu'à cette heure. » *Ezech. xx, 27-29.* Les Septante: « C'est pourquoi, fils de l'homme, parlez aux enfants d'Israël et dites-leur: Voici ce que dit Adonaï le Seigneur: C'est jusqu'à ce point que vos pères me provoquèrent à la colère par les crimes dans lesquels ils tombèrent contre moi, qui les avais fait entrer dans la terre sur laquelle j'avais élevé la main avec serment de la leur donner. Ils ont vu d'un œil impie toute colline élevée et tout arbre chargé de branches et de feuilles, et ils y ont immolé à leurs dieux, ils y ont fait leurs présents qui m'irritent, ils y ont fait fumer leur encens le plus agréable et il y ont fait leurs libations. Alors je leur ai dit: Qu'est-ce que cet *abbana*, pour lequel vous rentrez en ce lieu? et

tur, et tamen non bonum, quia boni auctorem offenderant.

« Quomobrem loquere ad domum Israel, filii hominis, et dices ad eos: Haec dicit Dominus Deus: Adhuc et in hoc blasphemaverunt me patres vestri, cum sprevissem me contemnentem, et induxisssem eos in terram super quam levavi manum meam, ut darem eis *Vulg.* addit illam: viderunt omnem collem excelsum, et omne lignum nemorosum, et immolaverunt ibi victimas suas, et dederunt illi irrationem oblationis suae, et posuerunt ibi odorem savitatis suae, et libaverunt ibi (*Vulg.* tacet ibi) libationes suae. Et dixi ad eos: Quid est excelsum ad quod vos ingredimini? Et vocatum est nomen ejus excelsum usque in hunc diem. » *Ezech. xx, 27-29.* LXX: « Idcirco loquere ad domum Israel, filii hominis, et dices ad eos: Haec dicit Adonaï Dominus: Usque ad hoc me ad iracundiam provocaverunt patres vestri in delictis suis, quibus corruerunt in me, et introduxi eos in terram super quam levavi manum meam ut traderem eam illis. Videruntque omnem collem excelsum et omne lignum nemorosum, et immolaverunt ibi diis suis, et posuerunt ibi furorem munerum suorum, et posuerunt ibi odorem fragrantiae eorum, et libaverunt ibi liba-

ils y ont donné à ces lieux le nom d'*abbana* qu'ils portent encore à cette heure. » J'avais voulu, à cause de leurs péchés dans le désert, les disperser parmi toutes les nations et leur donner des préceptes qu'il feraient tourner à leur désavantage; et qu'ils leurs consacraient par le feu tous les prémices de l'enfantement, je les aurais mis à mort et détruits. Quand Dieu dit « j'avais voulu, » il donne à entendre qu'il n'a pas accompli cette résolution. Ce qui suit: « Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, » n'est pas dans les Septante, qui ont pensé qu'il n'était pas logique de dire qu'ils sauront après qu'il aurait été mis à mort. Dieu continue: Mais vous, fils de l'homme, parlez-leur de nouveau, c'est-à-dire, dites aux enfants de la maison d'Israël qui sont venus pour vous interroger: Vos pères, ceux dont vous êtes les descendants, m'ont encore blasphémé et méprisé en ceci: Après que je les ai fait entrer dans la terre qu'ils ont obtenue par ma force et que je leur avais donnée en possession, ils se sont tournés contre moi et m'ont irrité. Après avoir regardé d'un œil impie toute colline élevée et tout arbre touffu, ils sacrifiaient les montagnes dans les bois et dans les forêts, ils immolaient des victimes aux idoles, ils répandaient des libations. Ce qu'ayant vu, je leur dis: « Qu'est-ce que ce *Bana*? » ce nom, en ef-

mina sua. Et dixi ad eos: Quid est *abbana*, quia vos intratis illuc? Et vocaverunt nomen ejus *abbana* usque in hodiernum diem. » Volui, inquit, eos in solitudine delinquentes in cunctas dispergere nationes, et dare illis præcepta non bona, ut quod mihi offerre debebant, idolis immolarent, et omne primitivum, id est, primogenitum, suum consecrarent eis per ignem, ut interficerem eos atque delectem. Quando autem dicit, *volui*, ostendit se non fecisse quod voluit. Illudque quod sequitur: « Et scient quia ego sum Dominus, » in LXX non habetur. Non enim eis videbatur consequens post interfectionem nosse, quod ipse sit Dominus. Sed tu, filii hominis, rursus loquere ad eos, hoc est, ad seniores domus Israel, qui te interrogare venerunt: Patres vestri, de quorum vos stirpe descendistis, etiam in hoc blasphemaverunt me, et diceret pro nihili: postquam introduxi eos in terram quam mea fortitudine possederant, quam ego ad possidendam dederam, illi verterunt ad exasperandum me. Cum enim vidissent omnem collem excelsum lignumque nemorosum, sacrificabant in montibus et in lucis et salibus, et idolis victimas immolabant, et liba fundebant: quod cum vidissem, dixi ad eos: « Quid est *nama*? hoc enim interpreta-

fet, se traduit par haut-lieu; ou pourquoi entretenez-vous dans les lieux de cette sorte que vous avez choisis sur toutes les collines en sorte que jusqu'à cette heure ces lieux-là s'appellent *Bamoth*, et que l'ancienne erreur ait gardé son nom primitif? Au lieu de *Bama*, *haut-lieu*, c'est le mot *Abama*, qui n'existe pas en Hébreu, qu'on a écrit par erreur. *Bama*, si l'on en fait deux mots par la disjonction des syllabes, peut signifier dans lequel; mais ce sens ne convient nullement en cet endroit. Enfin, partout où, dans le livre des Rois et des Paralipomènes, il est dit : « Le peuple brûlait encore de l'encens et immolait sur *BAMA* ou sur *BAMOTH*, » le premier est au singulier et le second au pluriel.

« C'est pourquoi dites à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous vous souillez dans la même voie où ont marché vos pères et vous vous abandonnez à la fornication des idoles où ils sont tombés. Vous vous souillez par l'oblation de vos dons en faisant passer vos enfants par le feu; vous vous souillez, dis-je, par toutes vos idoles jusques à ce jour; et après cela vous répondrez-je, enfants d'Israël? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne vous répondrai pas. » *Ezech. xx, 39, 31.* Vous imitez les crimes de vos pères, vous suivez les mêmes voies, en sortes que les mêmes fautes méritent des châtimens semblables, et vous

êtes allés dans le crime jusqu'à consacrer par le feu vos enfants aux démons; et cela ne s'est pas fait parfois, cela se continue encore à cette heure. Ce n'est pas que les anciens d'Israël qui sont en captivité suivent cette pratique; mais ceux qui sont demeurés à Jérusalem et que la captivité menace, n'ont pas cessé de commettre ces abominations. Et quand vous êtes dans les liens de péchés aussi monstrueux, s'écrie le Seigneur, vous osez attendre une réponse de moi? Je suis le Dieu vivant et je jure par moi-même que je ne vous répondrai pas. Poursuivez.

« Vous ne parviendrez point non plus à exécuter ce que vous méditez dans votre esprit, lorsque vous dites : Nous serons comme les nations et comme les autres peuples dit le Seigneur Dieu, que je régnerai sur vous avec une main forte, avec le bras étendu dans toute l'effusion de ma fureur. » Voici le sens : Ne croyez pas que vos pensées, qui sont des blasphèmes contre moi, vous pourrez les accomplir. Or vous dites : Nous ne voulons pas être sous le gouvernement du Seigneur, ni porter le nom de son peuple; comme toutes les nations dans tout l'univers et chaque peuple en particulier vivant selon leur bon plaisir, adorant le bois et la pierre et servant les idoles, nous aussi nous serons une nation semblable à toutes les autres. A cela Dieu répond en jurant par

tur excelsum; aut ear ingredimini istiusmodi locum quem vobis in cunctis collibus elegistis, ita ut usque hodie istiusmodi loca appellentur *BAMOTH*, et antiquus error nomen pristinum teneat? Pro *BAMA*, quod nos in excelsum veritatis, in Septuaginta editione error obtinuit, ut scribatur *Abama*, quod Hebraice sermone nil resonat. Potest *BAMA* (*במה*), si utramque syllabam in duo dividas verba, significare, « in quo; » sed presentis loco sensus iste non congruit. Ubiqueque autem in Regum et Paralipomenon libris scribitur : « Adhuc populus adolebat incensum, et immolabat in excelsis; » *BAMA* singulariter, et *BAMOTH* pluraliter excelsa significat.

« Propterea die ad domum Israel : Hec dicit Dominus Deus (*Vulg. prapont* certe) : In via patrum vestrorum vos pollicimini, et post offendicula eorum fornicamini. Et in oblatione donorum vestrorum cum traditis filios vestros per ignem, vos pollicimini in omnibus idolis vestris neque hodie; et ego respondebo vobis, domus Israel? Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non respondebo vobis. » *Ezech. xx, 30, 31.* Patrum vestrorum imitantia vitia, et per eadem inceditis vias, ut delicta similia similem

mereantur et penam, et in tantum scelus profectis, ut filios vestros per ignem demonibus consecratis; nec semel hoc fecisse sufficiat, sed usque in presentiarum agatis eadem. Non quod hæc seniores in captivitate faciunt, sed quod illi qui Hierosolymis morabantur, et quibus captivitas imminabat, hæc omnia facere non cessent. Et cum tantis flagitiis obligati sitis, responsum, inquit, meam queritis? Vivo ego, dicit Dominus Deus, et juro per memetipsum, quia non respondebo vobis; quodque sequitur :

« Neque cogitatio mentis vestra fiet, dicentium : Erimus sicut gentes et sicut cognationes terræ, ut colamus ligna et lapides. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in manu forti, et in brachio extenso, et in furore effuso regnabo super vos : » *Ezech. xx, 32, 33.* hæc habet sensum : Ne putetis cogitationes vestras quibus contra me blasphematis posse compleri; dicitis enim : Nolimus esse sub Domino, nec populus illius appellari; sed sicut cuncte in toto orbe sunt nationes, et unaquæque gens suo vivit arbitrio, ut colat ligna et lapides et idolis serviat, etiam nos una gens erimus a pluribus. Ad quæ respondet

lui-même : Je ne vous abandonnerai pas avec mépris, comme les maîtres négligents ont accoutumé de faire à l'égard des esclaves fugitifs; je vous ramènerai à mon empire, j'étendrai les bras et je vous frapperai dans dans l'effusion de ma colère pour vous réduire à votre ancienne obéissance, et je régnerai sur vous, afin que, m'ayant pour moi bon gré mal gré, mon courroux vous fasse sentir que je le suis, puisque vous n'avez pas voulu le reconnaître dans mes bontés.

« Je vous retirerais du milieu des peuples, je vous rassemblerais des pays où vous avez été dispersés, et je régnerai sur vous avec une main forte, le bras étendu et dans toute l'effusion de ma fureur. » *Ezech. xx, 34.* Je ne permettrai pas que vous demeuriez toujours et qu'une captivité sans fin vous retienne parmi les nations; je vous ferai sortir du milieu des peuples et je vous rassemblerai des pays dans lesquels les nécessités de la servitude chez les ennemis vous ont dispersés. J'agirai ainsi, non pour vous perdre et vous détruire, mais pour être votre roi. Ce qui nous montre que le Créateur est clément même en ce que les hérétiques l'accusent de cruauté sans fin, puisque s'il s'irrite, s'il sévit, s'il répand toute sa fureur, c'est pour ramener sous sa loi ceux qui ont choisi la servitude sous la tyrannie des démons.

« Je vous mènerai dans un désert écarté de

tous les peuples, et étant là l'un devant l'autre, j'entrerais en jugement avec vous, comme je suis entré en jugement avec vos pères dans le désert de l'Égypte, ainsi je vous jugerai, dit le Seigneur. Je vous assujettirai à mon sceptre, et je vous ferai entrer dans les liens de mon alliance. Je séparerai d'avec vous les violateurs de ma loi et les impies, je les ferai sortir de la terre où ils demeureraient, et ils n'entreront point dans la terre d'Israël; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. » *Ezech. xx, 35,* et sqq. J'agirai envers vous qui êtes à Babylone et qui verrez les idoles, comme j'ai agi envers vos pères en Égypte; je vous mènerai dans un désert écarté de tous les peuples, et là j'entrerais en jugement face à face avec vous, comme je le fis contre eux quand ils furent sortis d'Égypte. Après vous avoir jugés, je vous soumettrai à mon sceptre à mon empire, je ferai une alliance avec vous, et je vous introduirai dans votre terre dans les liens de la charité, afin qu'étant liés par mon amour, vous ne puissiez vous éloigner de moi. Pour les violateurs de ma loi et les impies dont le cœur endurci persévère dans les mauvaises œuvres, je les choisirai parmi vous, non pour leur donner la possession de la terre, mais pour les en chasser. Je les conduirai hors de la terre où ils demeureraient, et au lieu d'entrer dans la terre d'Israël, il périront dans des pays divers. Par ce discernement des bons

Dens, juratque per semetipsum et dicit : Non vos derelinquam neque contemnam, ut fugaces servos domini negligentes solent contemneri; sed ad meum retraham imperium, et brachio extenso ac percutiente ac furore effuso, in pristinum vos redigam servitutem, et regnabo super vos, ut, velitis nolitis, me habeatis regem, et sentiat regem, et sentiat regem iratum, cuius clementiam neglexistis.

« Et educam vos de populis, et congregabo vos de terris in quibus dispersi estis, in manu valida et brachio extenso, et in furore effuso regnabo super vos. » *Ezech. xx, 34.* Nec vos, ait, patiar esse in gentibus, nec æterna captivitate retineri, sed educam de populis, et congregabo de terris in quas vos ad servitium hostiliis necessitas huc illucque dispersit. Hæc autem faciam, non ut perdam vos et deleam, sed ut rex vester sim. Ex quo intelligimus etiam eam quam appellat hæretici Creatoris crudelitatem, sonare clementiam, dum ad hoc irascitur, et deservit, et totum effundit furorem, ut retrahat eos ad regnum suum, qui demonum tyrannidem ad servitium elegerunt.

« Et adducam vos in desertum populorum, et ju-

dicabo vobiscum ibi facie ad faciem. Sicut iudicio contendi adversus patres in deserto terræ Ægypti, sic iudicabo vos, dicit Dominus. Et subiciam vos sceptro meo, et inducam vos in vineulis, fœderis, et eligam de vobis transgressores et impios; de terra incultis eorum educam illos, et in terram Israel non ingredierunt, et solentis quia ego Dominus. » *Ezech. xx, 35* et sqq. Faciam, ait Dominus, vobis qui esitis in Babylone et nunc servitis idolis, quod feci patribus vestris in Ægypto, ut educam vos in desertum populorum, et ibi iudicabo vobiscum facie ad faciem, sicut adversus illos iudicio contendi, quando egressi sunt de Ægypto. Et postquam vos iudicavero, subiciam vos sceptro meo et imperio, et inibo pactum vobiscum, et inducam vos in terram vestram in vineulis charitatis, ut ligati amore meo, nequaquam a me possitis recedere. Transgressores autem et impios, qui cordis duritia in malis operibus perseverant, eligam de vobis, non ad possidendum, sed ad abiciendum. Et educam quidem eos de terra incultis eorum, ut educti non ingrediantur terram Israel, sed in diversis pereant regionibus; et distinctione honorum et malorum,

et des méchants, vous reconnaissez que c'est moi qui suis le Seigneur, et que je fais toutes choses avec justice. Mais nous avons hâte d'arriver aux autres questions, et il suffit, sur chaque point, de tracer quelques lignes seulement pour guider l'intelligence.

Maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Suivez chacun vos idoles et les servez ; si en cela même vous ne m'écoutez point et si vous profanez encore mon saint nom en m'offrant vos présents et en continuant à servir vos idoles... » *Ezech. xx, 39.* Les Septante : « Et vous, maison d'Israël, voici ce que dit Adonaï le Seigneur : Que chacun ôte ses inventions ; et après cela si vous m'écoutez, et si vous ne souillez plus mon saint nom dans vos présents et dans vos désirs... » L'interprétation de Symmaque est plus claire : « Allez et servez chacun vos idoles, puisque vous n'avez pas voulu m'écouter ; mais gardez-vous de souiller désormais mon nom saint par vos présents et par vos images. Mais c'est sur ma montagne sainte, sur la montagne élevée d'Israël, dit le Seigneur Dieu, que toute la maison d'Israël me servira. » Le sens de la traduction de Symmaque est celui-ci : Puisque vous refusez de me servir, allez et servez les idoles, marchez sur les traces de vos simulacres. Vous ne m'écoutez pas, en ce que vous ne voulez point vous abstenir de m'immoler des hosties et de brûler de l'encens pour

cognoscatis quia ego sum Dominus, qui facio cuncta iudicio. Ad reliqua festinat oratio, breviterque percurrimus singula, ut sensum tantum legentibus præbeamus.

« El vos, domus Israel, hæc dicit Dominus Deus : Singuli post idola vestra ambulatis, et servite eis. Quod si et in hoc non audieritis me et nomen meum sanctum pollueritis ultra in muneribus vestris, et in idolis vestris. » *Ezech. xx, 39.* LXX : « El vos, domus Israel, hæc dicit Adonaï Dominus : Unusquisque adventionem suam auferat ; et post hæc si vos audieritis me, et nomen meum sanctum non pollueritis ultra in muneribus vestris et in studiis vestris. » Hunc locum manifestius interpretatus est Symmachus : « Unusquisque idolis suis euntes servit, quia nolistis audire me ; nomen autem meum sanctum nolite ultra polluere per munera vestra atque simulacra. In monte vero sancto meo, in monte excelso Israel, ait Dominus Deus, ibi serviet mihi omnis domus Israel. » Symmachus translatio hinc habet sensum : Quia mihi servire non vultis, ite et servite idolis, et simulacrorum vestrorum calcate vestigia. Me enim audire non vultis, ut nequaquam mihi hostias immoletis, nec ado-

moi, refusant d'être appelés mon peuple. Et en effet, ce n'est point dans les bois consacrés, dans les temples et dans les endroits dédiés aux idoles que me serviront mes adorateurs, comme vous le faites ; c'est sur une montagne sainte, sur la sublime montagne d'Israël. Les Septante expliquent le sens propre. Abandonnez vos pensées anciennes, ôtez les péchés des inventions du mal, et après cela si vous m'écoutez et ne souillez point mon nom dans vos présents et vos simulacres, alors vous m'offrirez vos victimes et vous me servirez tous sur ma montagne sainte, ô maison d'Israël. Aquila, en partie d'accord avec Symmaque, en diffère en partie : « Allez après vos idoles et servez-les, » parce que vous êtes indignes de mon empire et que mes soins ne vous sont pas agréables. Mais si, en ceci même, vous ne m'écoutez pas, et si vous souillez mon nom, en feignant de m'offrir ce que vous offrez aux idoles, ce qui est véritablement blasphémer mon nom, puisque tout idolâtre que vous êtes vous vous prétendez à moi, sachez que c'est sur ma montagne sainte, sur la sublime montagne d'Israël que doit me servir toute la maison d'Israël, non pas vous qui adorez les idoles, mais la maison d'Israël qui doit croire en moi dans l'avenir.

« Sur ma véritable montagne sainte, sur la haute montagne d'Israël, dit le Seigneur Dieu, me servira toute la maison d'Israël : tous, dis-

leatis incensum, nec meus populus appellemini. Mihi enim nequaquam in lucis et fanis et idolorum locis servient cultores mei, quod vos fecistis ; sed in monte sancto meo, in monte excelso Israel. Porro Septuaginta proprium explicant sensum. Derelinquite cogitationes vestras pristinas, et malaram adventionum auferite peccata, et si post hæc audieritis me, et nomen meum non pollueritis in muneribus vestris atque simulacris ; tunc in monte meo sancto offeretis mihi victimas, et servietis, et omnis domus Israel. Aquila vero Symmacho ex parte consentiens, in parte discordat : « Ite, inquit, post idola vestra et servite eis, » quia indigni estis meo imperio, nec me vestra cultura delectat. Quod si et in hoc nequaquam audieritis me, sed nomen sanctum meum pollueritis, dum mihi offero simulacris que offeritis idolis, et nomini meo tantum blasphemiam facitis, ut qui idolorum cultores estis, meos vos esse dicatis, hoc scitote, quod in monte sancto meo, in monte excelso Israel ibi servitura sit mihi omnis domus Israel, non vos qui servitis idolis, sed omnis domus Israel que postea creditura est.

« In monte vero (*Fulg.* sicut vero) sancto meo, in monte excelso Israel, ait Dominus Deus, ibi serviet

je, dans la terre où ils me seront agréables, et c'est là que j'accepterai vos prémices et les offrandes de vos dîmes, dans toutes vos sanctifications. Je vous recevrai comme une oblation d'excellente odeur, lorsque je vous aurai retirés d'entre les peuples, et que je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés ; je serai sanctifié parmi vous aux yeux des nations, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. » *Ezech. xx, 40, 41.* Cette montagne sur laquelle toute la maison d'Israël servira Dieu, Isaïe et Michée l'ont chantée à l'envi : « Dans les derniers temps la montagne sur laquelle se bâtit la maison du Seigneur, sera fondée sur le haut des monts, elle s'élèvera au-dessus des collines et toutes les nations y accourront en foule, et plusieurs peuples y viendront en disant : Allons, montons à la montagne du Seigneur et à toute la maison du Dieu de Jacob, qui nous enseignera ses voies et nous marcherons dans ses sentiers, parce que la loi sortira de Sion, et de Jérusalem, la parole du Seigneur ; *Isa. 11, 2, 3 ; Mich. iv, 1, 2 ;* et Isaïe encore : « Montez, » s'écrie-t-il, « sur une haute montagne, vous qui annoncez l'heureuse nouvelle à Sion ; élevez votre voix avec force, vous qui annoncez l'heureuse nouvelle à Jérusalem. *Isa. » xi, 9.* Cette montagne de Sion s'entend, ou de l'Eglise, qui est votre sentinelle et qui est établie sur la faite des dogmes saints,

mibi omnis domus Israel : omnes, inquam, in terra in qua placebit mihi, et ibi requiram primitias vestras, et initium decimarum vestrarum, in omnibus sanctificationibus vestris, in odore suavitatis suscipiam vos, cum edaxero vos de populis, et congregavero de terris in quas vos dispersi estis, et sanctificabo in vobis in oculis nationum, et scietis quia ego Dominus. » *Ezech. xx, 40, 41.* De hoc monte in quo servitura est Deo omnis domus Israel, Isaïas et Michæas pari voce cecinerunt : « In novissimis diebus erit manifestus mons domus Domini in vertice montium, et elevabitur super colles, et fluent ad eum omnes gentes, et ibunt populi multi, et dicent : Venite ascendamus in montem Domini, et in domum (al. montem) Dei Jacob, et docbit nos vias suas, et ambulabimus in sentis ejus. De Sion enim exhibit lex, et verbum Domini de Jerusalem ; *Isa. ii, 2, 3 ; Mich. iv, 1, 2 ;* » et rursus Isaïas : « In montem, inquit, excelsum ascende qui annuntias Sion ; eleva et exalta vocem tuam qui evangelizas Jerusalem. *Isa. xi, 9.* Quem montem Sion, aut Ecclesiam intelligimus que interpretatur *specula*, et in altitudine sanctorum dogmatum constituta est, aut ipsum Dominum Salvatorem, in quo et

ou du Sauveur lui-même, en qui les prémices et les dîmes, et tout culte, se change en oblation d'agréable odeur ; afin que toutes les nations d'alentour voyant que le peuple de Dieu est sauvé, rendent gloire à ce même Dieu en reconnaissant que son peuple a été sauvé par ce que c'est lui qui est le Seigneur.

« Lorsque je vous aurai fait entrer dans la terre pour laquelle j'avais levé la main en jurant à vos pères de la leur donner. » *Ezech. xx, 42.* Vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque je vous aurai fait entrer dans la terre d'Israël, où j'avais fait serment de faire entrer vos pères, qui l'ont perdue par leur faute, et que je vous donne, moins à cause de vos mérites, que par un effet de ma clémence.

« Là, vous vous souviendrez de vos voies, de tous les crimes dont vous vous êtes souillés ; vous vous déplorerez à vous-mêmes, en représentant à vos yeux toutes les actions criminelles que vous avez faites, et vous saurez, maison d'Israël, que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai comblés de biens en considération de mon nom, au lieu de vous traiter selon vos voies mauvaises, et selon vos crimes détestables, dit le Seigneur Dieu. » *Ezech. xx, 43, 44.* Nous ne pouvons nous souvenir de nos crimes et de nos dérèglements, avant d'avoir été introduits dans la terre d'Israël, et à moins de nous être décriés avec l'Apôtre, après y être

primitia, et decima, et omnis cultura in odorem vertitur suavitatis ; ut omnes in circuitu nationes videntes populum Domini esse salvatum, glorificent Deum, et cognoscant qui salvati fuerint quod ipse sit Dominus.

« Cum induxero vos ad terram Israel, in terram pro qua levavi manum meam, ut darem eam patribus vestris. » *Ezech. xx, 42.* Tunc scietis quod ego sum Dominus, quando induxero, ait, vos in terram Israel, pro qua levavi manum meam, ut inducerem in eam patres vestros, quam illi suo vitio perdidissent, et vos non tam vestro merito, quam mea elementa recipistis.

« Et recordabimini (*Fulg.* interserit) ibi viarum vestrarum et omnium scelorum vestrorum quibus polluti estis in eis ; et displicebitis vobis in conspectu vestro in omnibus malis vestris quas fecistis, et scietis quia ego Dominus, cum benefecero vobis propter nomen meum, non secundum vias vestras malas, et secundum scelera vestra pessima, domus Israel, ait Dominus Deus. » *Ezech. xx, 43, 44.* Non possumus recordari scelorum nostrorum atque vitiorum, nisi inducti fuerimus in terram Israel, ibique positi dicamus cum Apostolo : « Qui

entrés : « Je ne suis pas digne de porter le nom d'Apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. » 1 Corinth. xv, 9. Là, est-il dit, vous vous déplairez à vous-mêmes, quand vous aurez évoqué devant vous toutes actions criminelles que vous aurez faites; ou bien, d'après Symmaque : « Vous paraîtrez à vous-même de petits enfants à cause de toutes les malices que vous avez faites, » en sorte qu'après avoir été élevés, nous nous croyions humbles, parce que le Seigneur donne sa grâce aux humbles. *Jacob. iv.* Ailleurs il est écrit : « Le cœur de l'homme s'élève avant d'être brisé, et il est humilié avant d'être élevé en gloire. » *Prov. xviii, 12.* La contrition suit l'orgueil, l'élévation suit l'humilité. « Et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai comblés de bienfaits. » Nous avons connu surtout notre Seigneur et Sauveur après qu'il nous a comblés de bienfaits, qu'il a souffert pour nos péchés, qu'il a porté nos iniquités, qu'il a été abreuvé

de douleurs pour nous; et cela, non en considération d'un mérite quelconque de ceux qu'il sauve, mais pour la gloire de son nom. Au reste nos vœux et nos crimes détestables ont mérité, non la miséricorde, mais le châtement. Tout ce que nous avons dit du peuple d'Israël qui, après avoir été délivré de l'Egypte, commit tant de péchés et d'offenses contre Dieu dans le désert, et plus tard, après être entré dans la terre de répromission, adora les idoles, le bois et la pierre, et fut enfin conservé par la clémence divine, appliquons-le à ceux qui, délivrés de l'Egypte du monde par la main élevée du Seigneur, et amenés dans le désert éloigné de tous les vices, ont soupiré de nouveau après l'Egypte et ont commis les fautes, par où ils avaient mérité le châtement; mais néanmoins ils ont été sauvés dans la pénitence, non à cause de leur propre mérite, mais par l'effet de la clémence divine.

LIVRE VII

J'ai lui autrefois dans mon enfance que la chose la plus facile devient difficile quand on la fait malgré soi. Il y a longtemps déjà, je l'avoue, que j'ai promis ces commentaires sur

non sum dignus vocari Apostolus, quia persecutus sum Ecclesiam Dei. 1 Corinth. xv, 9. Et displicebitis, ait, vobis in conspectu vestro in omnibus malitiis vestris quas fecistis: sive ut interpretatus est Symmachus: « Et parvuli vobis videbitur propter omnes malitias vestras quas estis operati, » ut postquam excolesi fuerint, humiles se esse credant, quia Dominus humilibus dat gratiam. *Jacob. iv.* Et in alio loco scriptum est: « Ante contritionem exaltabitur cor viri, et ante altitudinem humiliatur. » *Prov. xviii, 12.* Superbiam enim contritio, et humilitatem sequitur exaltatio. « Et scietis quia ego Dominus, cum benefecerim vobis. » Et Dominus Salvatorem tunc magis cognovimus, quando benefecit nobis, et passus est pro peccatis nostris, et portavit iniquitates nostras, et pro nobis doluit; non pro aliquo merito eorum qui salvantur, sed propter nomen suum. Aliqua via nostrae et scelera pessima non misericordiam merere, sed penam.

Ezéchiél, et j'ai été détourné de l'accomplissement de ma promesse par les occupations qui me sont venues assaillir ici de tous les points de l'univers. Il n'y a pas d'heure, pas de moment,

Quidquid autem de populo diximus Israel, qui liberatus de Aegypto, in solitudine multa commisit, et offendit Deum, et postea in terram repromissionis inductus, veneratus est idola, lignaque et lapides coluit, et postea Dei clementia conservatus est; referamus ad eos qui de Aegypto saeculi hujus manu excelsa Domini liberati sunt, et introducti in vitam solitudinem, rursus Aegyptum suspirarunt, et fecerunt ea, per quae puniri deberant: sed nihilominus per penitentiam non suo merito, sed Domini clementia conservati sunt.

LIBER VII.

Olim pueri legimus: Nihil tam facile est, quam difficile fiat, quod invitatus facias. Fateor me explanationes in Ezechiel multo ante tempore promississe, et occupatione de toto huc orbe venier

où nous ne soyons en présence de quelque foule de frères qui nous contraignent de changer la solitude du monastère en un bruyant va-et-vient d'une hôtellerie; si bien qu'il nous faudrait fermer la porte, et que si nous l'ouvrons d'après l'enseignement des Ecritures, il nous faut renoncer à les étudier. Restent quelques heures gagnées ou plutôt dérochées sur les nuits, qui, à l'entrée de l'hiver commencent à se faire plus longues; c'est pendant ces heures qu'à la tremblante clarté de ma lampe, je m'efforce de dicter ces pages telles qu'elles soient, et que je cherche dans cette interprétation un soulagement aux ennuis de mon esprit en effervescence. Et nous ne nous enorgueillissons pas, comme pourraient le soupçonner certains, de l'hospitalité donnée à des frères, mais j'indique simplement les causes qui retardent mon œuvre; surtout lorsque la fuite des populations de l'occident qui encombrant les lieux saints nous apportent dans la nudité et les blessures des indigents le témoignage de la cruauté inouïe des Barbares. Ce spectacle, nous ne le saurions voir d'un oeil sec et insensible: ceux qui étaient naguères au faite de la puissance et dans toute la sécurité de la richesse sont tombés dans un

tel dénuement, qu'ils n'ont ni abri, ni pain, ni vêtement; et néanmoins il se trouve des cœurs assez durs, assez cruels, assez inflexibles pour piller les dernières hardes de ces fugitifs et pour chercher à convertir en or les misérables dépouilles de la captivité. A ces empêchements venus du dehors s'ajoute pour mes yeux, affaiblis par l'âge et menacés de l'infirmité qui frappa ceux du saint patriarche Isaac, *Genes. xxvii,* la difficulté de relire, à la clarté douteuse d'une lampe, les textes hébreux qu'on ne déchiffre qu'avec peine à la pleine lumière du soleil et du jour, à cause de la petitesse des caractères. En outre, je ne connais les commentaires de nos frères de la grâce que par traditions orales, et nul ne contestera qu'on éprouverait un grand dégoût à se nourrir d'aliments broyés par une dent étrangère. Commencez donc, je vous en prie, ma fille Eustochium, la lecture de ces pages recueillies par la plume de mes secrétaires et que j'ai à peine le temps de revoir, c'est-à-dire, du septième volume, et si ces livres sont entre eux d'inégale étendue, cherchez-en la cause, comme je l'ai déjà dit, dans la brièveté ou la longueur des visions, ou plutôt des questions à résoudre, parce que je ne veux, ni sé-

gium implere non posse; dum nulla hora, nullumque momentum est, in quo non fratrum occurramus turbis, et monasterii solitudinem hospitum frequentia commutemus; in tantum ut aut claudendum sit nobis ostium, aut Scripturarum, per quas aperiendae sunt fores, studia relinquenda. Itaque lucrativis, imo furtivis noctium horis, quae hyeme propinquante, longiores esse coeperunt, haec ad lucernulam qualiacunquae sunt dicere conamur, et aestuantis animi tedium interpretatione digerere. Nec iactamus, ut quidam forsitan suspicantur, fratrum suspensionem, sed morarum causas simpliciter confitemur; praesertim cum Occidentalium fuga et sanctorum locorum constipatio, nuditate atque vulneribus indigentium, rabiem praefert Barbarorum. Quod absque lacrymis et gemitu videre non possumus, illam quondam potentiam et ignorantiam divitiarum (a) ad tantam inopiam pervenisse, ut teulo et

eibo, et vestimento indigeat; et tamen nequaquam duri quorundam (b) atque crudèles animi molliuntur, dum pannulos eorum et sarcinulas discutiunt, aurum in capivitate quærentes. Accedit ad hanc dictandi difficultatem, quod caligantibus oculis senectute, et aliquid sustinentibus beati Isaac, *Gen. xxvii,* ad nocturnum lumen nequaquam valeamus Hebraeorum volumina relegere, quae etiam ad solis dieique fulgorem litterarum nobis parvitate cœcantur. Sed et Graecorum commentarios fratrum tantum voce cognoscimus. Nullique dubium, quod alienis dentibus commoliti cibi vescentibus nauseam faciant. Unde obscuro te, filia Eustochium, ut ista quae notariarum stylo eudimus, et ad quae emendanda spatium vix habemus, id est, septimum incipias, et ut ante jam dixi, si librorum brevitates vel longitudo inter te fuerint inaequales, visionum, imo *visionum* brevitate imputes ac longi-

(a) Hoc modo legunt omnes codices nostri mss. Erasmi editio retinet in contextu, et ignorantiam divitiarum. In margine autem haec addita reperi: *Legendum arbitror arrogantiam.* Sed falsas est ut imperia conjectura, quia Hieronymus ut magnitudinem divitiarum demonstrat in Romanis, vocat illam ignorantiam, eo quod ignorant domini suarum divitiarum thesauros et possessiones. *Marx.* Florentini quoque mss., Victoria teste, ignorantiam praefertur. Liqueo vero, ignorantem vocari divitiarum, quod tot tantaque essent, ut a propriis dominis earum magnitudo ignoraretur. Olim erat ignorantiam, pro quo maluisse Erasmus arrogantiam.

(b) Hieracianum African comitem notat, qui ad se transfugas e Barbarorum gladiis Romanos post captam ab Alarico Urbem, ob infamem avaritiam crudelissime vexabat, ut si quas fuga abduxissent substantias, miseris exiperet. Vile epist. 130 ad Demetriadem, numero 7, ubi avaritiam crudelitatemque ejus hominis exaggerat atque execratur.

(Edit. Mign.)